

injection **Biométhane**

OUTIL D'AIDE À L'INJECTION
DE BIOMÉTHANE DANS LES
RÉSEAUX DE GAZ NATUREL



Contrôle de la qualité du biométhane

Phase : Conception / Construction

Etape : mise en service

2 pages – version 08/09/2011



⇒ Conditions préalables à l'injection

L'opérateur de réseau subordonne la première injection de biométhane dans le réseau de gaz naturel à la démonstration, par les résultats de tests, de la pleine conformité des caractéristiques physico-chimiques du biométhane aux Prescriptions techniques et teneurs mentionnées dans le contrat d'injection.

Ces tests se déroulent au cours du mois qui précède la date prévisionnelle de la première injection, le processus de production du biométhane étant alors continu et stabilisé et demeurant ininterrompu jusqu'à cette injection et le débit étant stable.

- Les caractéristiques suivantes sont contrôlées **en continu** dans l'installation d'injection :
 - le Pouvoir Calorifique Supérieur (PCS),
 - l'indice de Wobbe,
 - la Densité,
 - le point de rosée eau,
 - la teneur en H₂S,
 - la teneur en O₂,
 - la teneur en CO₂
 - et la teneur en Tétrahydrothiophène (THT).

- Les caractéristiques suivantes sont contrôlées **de manière ponctuelle**, soit par prélèvement, soit grâce à un analyseur portable :
 - la teneur en soufre total,
 - le chlore (Cl),
 - le fluor (F),
 - l'hydrogène (H₂),
 - l'ammoniac (NH₃),
 - le monoxyde de carbone (CO),
 - ainsi que les mercaptans, le mercure (Hg) et l'oxysulfure de carbone (COS).

Ces tests sont effectués par l'opérateur de réseau ou par un laboratoire prestataire et les coûts correspondants sont facturés au producteur.

Pour que ces tests soient considérés comme positifs, il est nécessaire :

- que les tests en continu ne révèlent aucune non-conformité pendant 5 jours consécutifs ;
- et**
- que les tests ponctuels réalisés une fois par jour pendant ces 5 jours consécutifs ne révèlent aucune non-conformité.